

« *Un quart de siècle de défis, d'actions et de progrès* » : les faits marquants (1975-2000)

La Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada

Juin 2000

1975	1980	1985	1990	1995
1976	1981	1986	1991	1996
1977	1982	1987	1992	1997
1978	1983	1988	1993	1998
1979	1984	1989	1994	1999

2000

Liste des présidents et des directeurs généraux

1975

- Fondation de la Fédération des francophones hors Québec (FFHQ).

1976

- La Fédération tient sa première assemblée générale annuelle et se dote d'un secrétariat permanent.
- Les représentantes et les représentants de la Fédération déclarent que le bilinguisme institutionnel du gouvernement fédéral ne saurait être viable si des moyens ne sont pas mis en œuvre pour assurer le développement des communautés francophones hors Québec.

1977

- La FFHQ rend public le volume 1 de *Les Héritiers de Lord Durham*, qui explique la situation précaire des francophones hors Québec et demande au gouvernement canadien d'élaborer une politique globale de développement des communautés francophones hors Québec. Le volume 2 est aussi publié cette même année.
- À la suite de rencontres avec la FFHQ, le gouvernement du Québec annonce qu'il accepte le principe de fournir aux francophones hors Québec des ressources techniques et financières en vue de les aider à atteindre les objectifs qu'ils poursuivent.
- La FFHQ dénonce les ententes fédérales-provinciales relatives à l'enseignement des langues officielles et tient à la modification de ces ententes de façon à ce qu'elles répondent davantage aux besoins des francophones hors Québec.
- La Fédération tente d'inciter l'appui des députées et des députés fédéraux à l'élaboration d'une politique de développement global des communautés francophones hors Québec.

1978

- La Fédération rend public le document *Deux poids, deux mesures*, comparant la situation des Anglo-Québécoises et des Anglo-Québécois à celle des francophones hors Québec.
- La FFHQ blâme le Conseil des ministres de l'éducation du Canada (CMEC) devant son insensibilité aux besoins exprimés par les francophones hors Québec.

1979

- La Fédération rend public *Pour ne plus être sans pays*, un document qui dresse un plan d'actions à entreprendre afin de faire reconnaître les droits des francophones hors Québec.
- La FFHQ manifeste son appui à la lutte que mènent les francophones de Penetanguishene (Ontario) pour l'établissement d'une école secondaire homogène de langue française.

1980

- Une entente est conclue avec le Secrétariat d'État du Canada (SEC) pour mettre sur pied une commission conjointe chargée d'élaborer une politique globale de développement des communautés francophones hors Québec.
- Malgré l'entente conclue avec le précédent gouvernement, le SEC informe la FFHQ à la suite des élections que le ministère ne compte plus établir de commission conjointe.
- Comparissant devant le Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes chargé d'étudier la Loi constitutionnelle présentée par le gouvernement canadien, la FFHQ exige :
 - que le principe de l'égalité des langues officielles, tel qu'exprimé dans l'article 133 de l'AANB, soit appliqué à toutes les provinces avec application immédiate à l'Ontario et au Nouveau-Brunswick;
 - que l'article 23 soit reformulé de façon à assurer la reconnaissance pour les francophones hors Québec du droit à l'éducation dans leur langue, du cycle préscolaire jusqu'au postsecondaire inclusivement;
 - et que soit reconnu aux francophones hors Québec le droit à des écoles et des conseils scolaires homogènes de même qu'à la gestion de leurs institutions d'enseignement.

1981

- La FFHQ réussit à convaincre le CRTC de refuser la demande de Radio-Canada pour une deuxième chaîne de télévision de langue française tant et aussi longtemps que la première ne sera pas accessible à tous les francophones hors Québec et que sa programmation ne tiendra pas compte des besoins de ces mêmes communautés.
- La FFHQ rend public le document *À la recherche du milliard*, critiquant les méthodes utilisées par le gouvernement fédéral pour stimuler le développement des programmes d'enseignement en langue française pour les communautés francophones hors Québec.
- La Fédération comparaît devant le Comité mixte spécial sur les langues officielles et présente ses recommandations pour améliorer l'esprit et la lettre de la Loi sur les langues officielles.
- La FFHQ rend public le rapport de son Comité économique intitulé *Un espace économique à inventer*.
- La Fédération dénonce vivement l'indifférence manifeste du Conseil des ministres de l'éducation du Canada (CMEC) face à la situation des francophones hors Québec dans le domaine de l'éducation. Cette même année, elle rencontre un comité du CMEC et présente ses propositions en ce qui touche les ententes fédérales-provinciales relatives aux langues officielles dans l'enseignement.

1982

- La FFHQ organise un Colloque national sur le développement économique et en publiera les résultats.
- L'assemblée générale annuelle de la FFHQ adopte le document *Pour nous inscrire dans l'avenir*, qui constitue l'ébauche d'une politique de développement global des communautés francophones hors Québec.
- La Fédération entreprend une campagne d'information et de sensibilisation des parents francophones sur les dispositions de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés.
- Les structures de loisirs et de sports financées par le gouvernement fédéral deviennent la cible des critiques de la Fédération en raison de leur mépris du traitement égalitaire des langues officielles. Comme conséquence, le ministère responsable élabore une politique de développement des services dans les deux langues.
- La FFHQ revendique le renforcement de l'autorité et des pouvoirs du Commissaire aux langues officielles face à l'appareil bureaucratique.

1983

- Le Secrétariat d'État du Canada rend publique l'étude de la firme CROP avec la participation de la Fédération sur les besoins, les attitudes et les aspirations des minorités de langue officielle.
- La FFHQ exhorte les parlementaires manitobains à accepter l'entente intervenue en mai 1983 entre le gouvernement de la province, le gouvernement fédéral et la Société franco-manitobaine (SFM), qui précise l'envergure des droits constitutionnels accordés aux francophones en vertu de l'article 23 de l'Acte du Manitoba. En plus, une aide en termes de ressources humaines est fournie à la SFM pendant quelques mois pour les négociations.
- La FFHQ précise les changements à apporter pour que le Sénat reflète davantage les principes de la dualité linguistique au Canada (représentation d'intérêts régionaux, protection des minorités de langue officielle et enrichissement des pouvoirs législatifs).
- L'orientation de la FFHQ se dirige vers le lobbying, la revendication et l'exécution concertée du développement global des communautés francophones hors Québec.

- La Fédération se présente devant la Commission royale sur l'union économique ainsi que les perspectives de développement du Canada et insiste sur la nécessité d'établir des dispositions précises dans les ententes pour programmes à frais partagés garantissant qu'une partie des sommes versées par le gouvernement fédéral serve au développement de services en langue française pour les francophones hors Québec.
- La FFHQ se réjouit de la signature d'un protocole d'entente entre le Secrétariat d'État du Canada et le Conseil des ministres de l'éducation du Canada relativement à l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde. Les nouvelles dispositions de l'entente sont conformes en grande partie aux recommandations faites par la FFHQ depuis deux ans dans ce dossier.
- La Fédération, en collaboration avec la Direction générale sur l'éducation des adultes du ministère de l'Éducation du Québec et le ministère des Affaires intergouvernementales du Québec, organise un séminaire sur l'analphabétisme chez les francophones hors Québec.

1984

- La FFHQ rend public son premier répertoire des programmes et des services fédéraux dans le domaine économique afin de faciliter l'accès aux francophones hors Québec à ces programmes et services.
- La semaine Franco-Actif est organisée dans l'optique du développement des sports et des loisirs en français chez les francophones hors Québec.

1985

- La Fédération met sur pied un comité ad hoc pour redéfinir l'orientation et la structure de la FFHQ.
- Un mémoire portant sur les besoins en radio et télédiffusion pour le développement des communautés francophones hors Québec est rédigé et présenté au groupe de travail Caplan-Sauvageau sur la politique de la radiodiffusion au Canada.
- Au Manitoba, la Fédération donne un coup de main à la Société franco-manitobaine, cette fois faisant suite au jugement dans le cas Bilodeau.

1986

- En mai 1986, la Fédération convoque les institutions universitaires au service des francophones hors Québec à un colloque sur l'éducation afin de revendiquer une réelle politique de « rattrapage » en matière d'enseignement en français à l'extérieur du Québec. (Voir Actes du colloque sur le postsecondaire).
- La Fédération participe au Sommet des pays francophones à Paris en tant que membre de la délégation canadienne.
- La Fédération et ses membres s'impliquent activement par voie de rencontres et de lettres dans la question du bilinguisme lors de la nomination des juges au Canada.
- Le rapport du comité ad hoc sur l'orientation et la structure de la Fédération suscite des changements chez l'organisation :
 - redéfinition des rôles de la présidence et de la direction générale - on opte pour une présidence bénévole;
 - mutation du Conseil d'administration en Conseil national des présidentes et des présidents;
 - et élargissement de la base des membres pour inviter certains organismes nationaux à vocation sectorielle à devenir membre.

- La FFHQ collabore à l'organisation d'un Colloque national sur la place des parents en éducation où sera lancé le guide *Les droits linguistiques dans le domaine scolaire*.
- La Fédération demande au CRTC de recommander à la Société Radio-Canada d'adapter son service français de télévision de manière à satisfaire les besoins des francophones hors Québec, ce qui est fait quelques mois plus tard.

1987

- La FFHQ participe intensément aux travaux de réforme de la Loi sur les langues officielles afin qu'elle puisse contribuer concrètement au respect des droits des francophones hors Québec et qu'elle ait primauté sur toute autre loi fédérale.
- La Fédération énonce certaines réserves à l'égard de l'entente constitutionnelle du 3 juin 1987. La FFHQ souhaite qu'un rôle de promotion de la dualité linguistique par le gouvernement fédéral et les provinces soit ajouté à celui de protection. Un comité est mis sur pied pour suivre l'évolution de ce dossier et aviser la prise de position de la FFHQ.
- La FFHQ tient une série de débats publics à travers le pays pour entendre les réactions des différentes régions sur le rapport Caplan-Sauvageau. Elle présentera plus tard au Comité fédéral permanent des communications et de la culture ses recommandations en réaction au rapport Caplan-Sauvageau.
- La Fédération des francophones hors Québec participe à l'organisation du deuxième Sommet des chefs d'État et de gouvernements francophones à Québec.
- Lors de la consultation nationale du Secrétariat d'État du Canada en vue de la reconduction des programmes de langues officielles, la Fédération intervient avec les associations provinciales pour mettre l'accent sur la sensibilisation et l'organisation comme moyens de développement, renforcés par la revendication, l'institutionnalisation et l'accès aux services.
- La FFHQ décide d'inclure un volet international à ses activités.

1988

- La FFHQ ouvre un bureau à Québec pour se rapprocher des ministères, des associations et des médias québécois.
- En vue de pouvoir orienter la concertation interministérielle, la Fédération entreprend une étude sur les besoins en programmes gouvernementaux fédéraux des communautés francophones hors Québec.
- La FFHQ vient appuyer l'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan et l'Association canadienne-française de l'Alberta dans l'élaboration de stratégies d'intervention lorsque la Cour suprême aura reconnu la validité de l'article 110 de l'Acte des Territoires du Nord-Ouest. Quelques mois plus tard, la Fédération condamne le gouvernement de la Saskatchewan qui adopte la Loi 2, rendant cette province unilingue anglophone. Elle condamne également l'adoption de la Loi 60 en Alberta pour les mêmes raisons. Le gouvernement du Québec aura sa part de critiques pour ne pas avoir soutenu les Fransaskoises et les Fransaskois.
- Une autre victoire juridique se réalisera pour une cause à laquelle la FFHQ est co-intervenante. La Cour suprême de l'Île-du-Prince-Édouard reconnaîtra à sa minorité l'obtention d'une éducation dans sa langue en conformité avec l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés.
- Le projet de loi C-72 sur les langues officielles est adopté. La Fédération presse le gouvernement fédéral d'établir les règlements nécessaires à la mise en œuvre de la Loi.
- La Fédération dénonce l'impossibilité pour les francophones hors Québec d'obtenir la retransmission en français des Jeux Olympiques de Calgary. Après diverses pressions, un règlement satisfaisant permettra d'obtenir la diffusion en français à l'extérieur du Québec.

- Le Secrétariat d'État du Canada s'entend avec la Fédération sur le principe et le mécanisme d'une consultation permanente.
- Radio-Canada se dit incapable d'adopter les mesures pour mieux desservir les francophones hors Québec en raison des coupures budgétaires. La Fédération tentera sans succès d'obtenir le financement nécessaire à cette entreprise.

1989

- La FFHQ appuie l'adoption de la Loi 178 sur l'affichage au Québec pour protéger la langue française en dépit de certains déchirements que cette action a provoqués chez les francophones hors Québec.
- La Fédération et le Commissaire aux langues officielles, en comparution devant le Comité mixte sur les langues officielles, favorisent la continuation du Programme de contestation judiciaire pour les causes linguistiques.
- Diverses rencontres ont lieu avec les premiers ministres Bourassa du Québec et McKenna du Nouveau-Brunswick. La FFHQ appuie les cinq conditions constitutionnelles du Québec tout en cherchant à obtenir des garanties quant aux prochaines rondes de négociations constitutionnelles.
- La FFHQ devient le premier organisme non-gouvernemental à recevoir officiellement, lors d'une réception, les ministres des Affaires extérieures des pays de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT).
- La Fédération contribue à la recherche effectuée par Radio-Canada sur les besoins des francophones hors Québec en matière de programmation radiophonique.
- La cause Mahé sur le droit à la gestion scolaire des minorités de langue officielle se rend à la Cour suprême du Canada. Lors des plaidoyers, le gouvernement du Québec viendra appuyer le gouvernement de l'Alberta pour contester ce droit à la gestion. Cela assombrit les relations entre la Fédération et le gouvernement du Québec qui accorde déjà à sa minorité anglophone la gestion de ses institutions scolaires.

1990

- La Fédération appuie officiellement l'entente constitutionnelle du Lac Meech lors de la réunion du Conseil national des présidentes et des présidents du mois de février. Par la suite, la FFHQ poursuit ses efforts en comparaisant devant le Comité Charest, chargé d'étudier la proposition McKenna.
- La Fédération réagit à la crise linguistique de Sault-Ste-Marie. L'objectif principal était d'appuyer ses membres afin que ceux-ci puissent efficacement réagir aux campagnes de désinformation menées par les groupes s'opposant au bilinguisme. Pour ce faire, la Fédération a préparé plusieurs documents visant à rétablir les faits quant aux coûts du bilinguisme et à l'état des communautés linguistiques. Poursuivant l'offensive, il a été résolu de confronter publiquement les groupes qui nourrissaient la crise tels que APEC (*Alliance for the Preservation of English in Canada*) ou encore le COR (*Confederation of Regions Party*). C'est dans cette veine que la Fédération comparaît devant le Comité mixte des langues officielles afin de faire le point sur la crise et souligner ses inquiétudes face aux propos tenus par APEC.
- Au niveau de la concertation interministérielle, la Fédération procède à l'analyse détaillée des programmes disponibles dans les ministères clés. Pour chacun de ces ministères, la FFHQ obtient qu'une personne soit responsable du dossier francophone.

- En alphabétisation, la FFHQ entreprend la mise en œuvre du projet de mise sur pied d'un regroupement national des organismes francophones œuvrant en alphabétisation. Ce projet émane des recommandations du colloque de novembre 1990 à Montréal sur l'alphabétisation intitulé *En toutes lettres et en français*.
- Le bureau de Québec de la FFHQ organise trois tournées pour les membres du réseau associatif. Les déléguées et les délégués de la Fédération des jeunes canadiens-français (FJCF) rencontrent plus d'une soixantaine d'organismes au mois de mars. Au mois de mai vient le tour des représentantes et des représentants de l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO) et au mois de novembre, celui de la Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises (FNFCF).
- Trois recherches ont été finalisées : *La décennie 90* portant sur l'éducation des communautés francophones hors Québec; l'étude du Dr. Daniel Savas qui élabore les moyens qualitatifs de mesurer la vitalité des communautés francophones et l'étude de Stacy Churchill sur le pluralisme.
- La FFHQ accueille officiellement deux nouveaux membres, soit la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF) et l'Association de la presse francophone (APF).
- L'échec de l'Accord du Lac Meech au mois de juin est accueilli avec grande déception par la Fédération. Cet échec a entraîné un débat en profondeur sur l'avenir du Canada. Par conséquent, les tribulations constitutionnelles ont donné le ton, en plus de fortement influencer les activités de la Fédération de l'année 1990 et des années suivantes. À cet égard, la FFHQ a participé, directement ou indirectement, à la majorité des commissions et comités mis sur pied par le gouvernement fédéral, les provinces ou territoires afin de redéfinir la fédération canadienne (Forum des citoyens, Commission Bélanger-Campeau, etc.). Elle a également entrepris de définir les paramètres de son propre « programme constitutionnel ».
- L'année 1990 a aussi marqué le lancement du projet *Dessein 2000* dont les communautés francophones du Canada avaient convenu de se doter au moment de l'assemblée générale annuelle de 1989. Un comité d'orientation a été mis sur pied et a commencé à siéger à compter du mois de mai.
- Au cours de l'été, le Solliciteur général de l'Ontario a informé la FFHQ que sa plainte déposée à la suite des activités anti-francophones de Jock Andrew, conférencier favori du groupe APEC (*Alliance for the Preservation of English in Canada*), était irrecevable. La Fédération a écrit au Solliciteur général pour lui manifester sa vive déception et pour lui faire part que la Fédération n'allait pas se gêner pour déposer, si nécessaire, d'autres plaintes face aux activités du groupe. Rappelons que cette action avait été entreprise dans la foulée de la crise linguistique engendrée par le conseil municipal de Sault-Ste-Marie au début de l'année 1990.
- La FFHQ a contribué financièrement au Monument canadien des droits de la personne dévoilé à Ottawa au mois de septembre. Ce monument est le premier au monde à rendre hommage aux droits de la personne.
- La Fédération a entrepris au cours de l'automne de créer une tribune de communication privilégiée pour les aînées et aînés francophones du Canada puisque aucun organisme national ne regroupe les diverses associations qui œuvrent dans ce domaine au pays.
- *Vision d'avenir* piloté par la Fédération de la jeunesse canadienne-française. Le mémoire de la FFHQ, intitulé *La francophonie à l'heure des choix : un face à face avec soi-même*, insistait particulièrement sur trois aspects :
 - la nécessité de revoir le discours et de cesser de se dépeindre en termes négatifs;
 - la recherche de l'autonomie des groupes face à notre dépendance envers les gouvernements;
 - la révision des opérations du réseau de la francophonie canadienne hors Québec.
- Sans réglementation depuis son adoption en juillet 1988, la Loi sur les langues officielles constituait, en pratique, un outil inachevé. La Fédération n'a cessé de revendiquer le dépôt de cette importante réglementation. Finalement, en novembre, le Conseil du Trésor déposait un avant-projet de règlements de la Loi sur les langues officielles.

- Les coupures draconiennes annoncées par la Société Radio-Canada en décembre ont plongé la FFHQ encore davantage dans le débat entourant la survie du radiodiffuseur d'État. La Fédération n'a pas tardé à dénoncer cette annonce, accusant le gouvernement fédéral de vouloir faire mourir à petit feu le radiodiffuseur public. La Fédération a joint deux coalitions nationales visant à concerter les efforts entrepris partout au pays pour amener le gouvernement à financer adéquatement le radiodiffuseur public qu'est la Société Radio-Canada.
- C'est le 17 décembre que la Fédération comparait devant la Commission Bélanger-Campeau, en compagnie de la Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises. Dans sa présentation, la Fédération a particulièrement insisté sur la nécessité que s'établisse entre le Québec et les francophones hors Québec un partenariat où chacune des parties pourrait contribuer au développement de l'autre.

1991

- Adoptée par le Conseil national des présidentes et présidents du mois de février, la Fédération rend publique, le 7 mars, sa position constitutionnelle, aboutissement de l'intense exercice de réflexion et de remise en question entrepris au lendemain de l'échec de l'accord du Lac Meech.
- Comparution de la Fédération devant le Comité constitutionnel Beaudoin-Edwards au cours de laquelle la FFHQ a repris les éléments de sa position constitutionnelle du 7 mars 1991.
- Dans un mémoire intitulé *De la caméra à la calculatrice*, la Fédération fait valoir au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, lors de sa comparution le 22 mars, l'importance que Radio-Canada comble les besoins entiers d'information et de programmation des communautés francophones et exige du CRTC de refuser les demandes de modification de licences de Radio-Canada. Le CRTC avait organisé des audiences publiques afin d'entendre les personnes et groupes intéressés à commenter l'impact des coupures de Radio-Canada sur les promesses de réalisation des licences.
- Le 27 mars, jour du dépôt du rapport de la Commission Bélanger-Campeau, la Fédération se déclare très déçue de la teneur du document. En effet, pas plus de 21 lignes sont consacrées aux communautés franco-canadiennes et aucune recommandation n'a été retenue.
- La Fédération organise au mois de juin un Colloque national des aînées et aînés francophones sur le thème « S'unir pour bâtir ».
- Dépôt, au mois de juin, du rapport préliminaire du comité d'orientation du projet *Dessein 2000* dans le cadre de l'assemblée générale annuelle 1991 de la Fédération. Ce document sert de toile de fond à la rencontre qui réunit plus de 450 personnes à Ottawa. Il s'agit des assises annuelles les plus imposantes jamais tenues dans toute l'histoire de la Fédération. Au cours de cette même assemblée annuelle, la Fédération des francophones hors Québec change de nom pour devenir la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada.
- Création, par l'Université Laval de Québec, d'un fonds spécial à l'intention des francophones hors Québec afin de décerner des bourses d'études dans des disciplines postsecondaires non disponibles en français dans les provinces et territoires. Ce fonds a été mis sur pied à la suite des multiples interventions de la Fédération dans le dossier.
- Au mois de septembre, les propositions constitutionnelles du gouvernement fédéral dans le document *Bâtir ensemble l'avenir du Canada* confirmaient le principe de la dualité linguistique et l'importance du régime des droits linguistiques comme piliers fondamentaux de notre identité nationale. Cependant, ce document limitait considérablement la valeur et la portée de la dualité linguistique en proposant uniquement qu'elle soit préservée sans inclure une clause de promotion de cette dualité. La Fédération estima que, telle que rédigée, cette clause ne pouvait conduire qu'à une érosion de droits acquis par nos communautés et qu'il fallait à tout prix l'assortir d'une clause de promotion. Réuni au mois d'octobre, le Conseil national des présidentes et présidents de la Fédération accepte d'entamer la réforme constitutionnelle à partir de prémisses et de principes qui furent adoptés à l'unanimité. Ce document fut rendu public pour la première fois le 17 décembre lors de la comparution de la Fédération devant le Comité constitutionnel Beaudoin-Dobbie.

- Comparution en Cour suprême du Canada, le 8 octobre, dans la cause touchant les droits linguistiques du Manitoba. Cette démarche avait pour but d'éclaircir certains passages du jugement de la Cour datant de 1985 où elle avait alors ordonné à l'Assemblée législative du Manitoba de réadopter l'ensemble de ses lois unilingues anglaises. La procédure de 1991 visait en particulier les décrets de la province. La FCFA du Canada est intervenue dans cette affaire pour appuyer la Société franco-manitobaine.
- Dévoilement, le 25 octobre, du nouvel emblème de la Fédération à la suite de son changement de nom.
- Participation des porte-parole de la Fédération au Sommet des pays francophones à Chaillot, en France.
- Pour marquer le lancement officiel du rapport de la recherche *Les communautés francophones et acadiennes face au pluralisme* réalisée par Stacy Churchill et Isabel Kaprielian-Churchill, la Fédération a organisé le 12 décembre un colloque portant sur ce thème. Une cinquantaine de personnes se sont réunies à Ottawa pour discuter de différents enjeux touchant le pluralisme et la francophonie.
- Devant l'indifférence manifeste du gouvernement fédéral de répondre aux demandes de la Fédération au niveau constitutionnel (notamment celle d'offrir à l'organisme une place dans la délégation fédérale), la Fédération profitait de sa comparution devant le Comité Beaudoin-Dobbie le 17 décembre pour lancer un premier message retentissant : « [...] Le message que nous recevons est le suivant : dehors celles et ceux qui sont prêts à collaborer. Messieurs Mulroney et Clark, allez-vous enfin donner une place à ce million d'alliés francophones ? »

1992

- Le 10 janvier, la Fédération dénonce en conférence de presse les déclarations du premier ministre albertain, Don Getty, demandant l'abolition du bilinguisme officiel au Canada.
- Le 16 janvier, la Fédération rend public le rapport final du Comité d'orientation du projet *Dessein 2000*. Ce rapport de 38 recommandations identifie cinq espaces de développement - politique, économique, culturel, institutionnel et électronique - qui guideront l'épanouissement de nos communautés au cours de la prochaine décennie. Accueilli de façon positive, le rapport a ensuite été accepté par le Conseil national des présidentes et des présidents de la Fédération à sa réunion du mois de février, soulignant son adhésion aux grands principes à la base de la vision présentée par *Dessein 2000*. À l'occasion du lancement du rapport, on publie également *Hier, la francophonie*, une étude historique du développement des communautés francophones et acadiennes.
- Très satisfaite du rapport du Comité Beaudoin-Dobbie rendu public à la fin du mois de février, la Fédération annonce toutefois qu'elle va demeurer « extrêmement vigilante » dans le dossier constitutionnel pour s'assurer que ses propositions se retrouvent dans les offres finales du gouvernement fédéral.
- Pour la deuxième fois en trois ans, les communautés francophones et acadiennes voient confirmer leur droit de gérer leurs écoles en vertu des dispositions de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés lors de la décision favorable de la Cour suprême du Canada, le 4 mars, sur le projet de gestion scolaire au Manitoba.
- Le gouvernement fédéral a affligé des revers très durs aux communautés francophones et acadiennes au cours de la période. D'abord en abolissant arbitrairement, lors de la présentation de son nouveau budget, le Programme de contestations judiciaire. Considéré comme un outil central au développement des communautés de langue officielle, c'est à travers ce programme, entre autres, que les communautés francophones et acadiennes ont pu forcer plusieurs gouvernements à respecter leur droit à l'éducation reconnu par la Charte canadienne des droits et libertés. « Une perte inestimable », selon la Fédération. Le 10 mars, devant le Comité permanent des droits de la personne et condition des personnes handicapées, la FCFA du Canada a vivement critiqué cette décision et a exigé du gouvernement fédéral qu'il reconsidère cette décision en rétablissant le Programme de contestation judiciaire.

- Le 12 mars, lors d'audiences du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, la Fédération demande à Radio-Canada de mettre sur pied une chaîne d'information continue en français, comme celle qui existe en langue anglaise.
- Le dossier de la place accordée aux communautés francophones et acadiennes dans le processus constitutionnel n'avait toujours pas été réglé à la mi-mars 1992. Devant cette attitude très peu réceptive du gouvernement fédéral de répondre adéquatement aux doléances de la Fédération et en tenant compte des décisions prises dans d'autres dossiers (Programme de contestation judiciaire, ententes Canada-communautés, programme des radios communautaires), la Fédération convoque la presse nationale le 16 mars. « La dénonciation semble être le seul moyen de se faire comprendre par Ottawa », devait déclarer le président de la Fédération qui demanda dans les plus brefs délais une rencontre avec le Premier ministre Brian Mulroney afin de faire le point sur ces questions.
- Au cours du printemps, la Fédération entreprend de participer aux diverses conférences constitutionnelles organisées à travers le pays par le gouvernement fédéral afin de discuter de ses propositions de septembre 1991. Elle entreprend également de rencontrer et de discuter avec tous les premiers ministres des provinces et des territoires pour les faire adhérer aux revendications constitutionnelles des communautés francophones et acadiennes. L'opération est un véritable succès.
- Le 16 juin, la Fédération se réjouit de la sortie du rapport du Comité permanent des droits de la personne et condition des personnes handicapées qui propose unanimement de rétablir le Programme de contestation judiciaire.
- La 17e assemblée générale annuelle de la Fédération se tient au mois de juin à Ottawa sur le thème de la dualité linguistique. Profitant de son passage à cet événement, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, M. Bernard Valcourt, annonce enfin que la FCFA du Canada aura une place dans la délégation canadienne lui permettant de participer directement aux négociations constitutionnelles lors de la prochaine conférence des premiers ministres.
- Les discussions constitutionnelles se poursuivent au cours de l'été. La Fédération doit constamment surveiller les actrices et acteurs politiques en place afin de maintenir la clause de la dualité linguistique au sein du pacte constitutionnel. Cette clause s'y retrouvera lors de la signature de l'Entente de Charlottetown le 28 août.
- À la suite d'une session extraordinaire du Conseil national des présidentes et des présidents, la Fédération donne officiellement, le 14 septembre, son assentiment à l'Entente de Charlottetown puisqu'elle y reconnaît le rôle des gouvernements d'assurer le développement et l'épanouissement de la dualité linguistique canadienne, un droit de veto au Sénat sur toutes les questions relatives à la langue et à la culture francophones et l'enchâssement de la Loi 88 sur l'égalité des communautés linguistiques du Nouveau-Brunswick.
- Malgré tous les efforts déployés dans le pays pour convaincre la population canadienne d'endosser l'Entente de Charlottetown, la majorité de la population dit non au nouveau pacte constitutionnel. La Fédération fait part de sa vive déception.
- L'exposé économique et financier du 2 décembre 1992 présenté par le ministre des Finances, Don Mazankowski, et annonçant des coupures budgétaires à tous les programmes fédéraux, a été très mal accueilli par la Fédération et ses associations membres.

1993

- Les données du recensement de 1991 sur la langue parlée à la maison, rendues publiques le 12 janvier par Statistique Canada, ont révélé que le taux de transfert linguistique chez les francophones de l'extérieur du Québec avait grimpé de 6 points en dix ans pour passer de 29 % qu'il était en 1981, à 35 % en 1991. En chiffres absolus, le nombre de personnes qui parlent encore le français à la maison dans nos communautés est descendu à 635 000 alors qu'il était de 664 000 en 1981. La Fédération profite de l'occasion pour réclamer du gouvernement fédéral des actions beaucoup plus vigoureuses et énergiques pour appuyer les communautés francophones et acadiennes afin qu'elles puissent enrayer le transfert linguistique.

- Après la décision de l'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA) de suspendre son adhésion comme membre de la FCFA en janvier, le Conseil national des présidentes et des présidents décide de mettre sur pied un comité ad hoc chargé d'étudier différents processus devant mener à l'examen de la mission, de la structure et du fonctionnement de la Fédération. À l'assemblée générale annuelle du mois de juin, les délégués adoptent une résolution visant la création d'un comité chargé de voir au renouvellement de la Fédération. L'ACFA décide, à la suite de cette décision, de demeurer membre de la FCFA.
- Le 15 mars, la FCFA du Canada comparait devant le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications dans le cadre de ses audiences portant sur la structure de l'industrie de distribution télévisuelle au Canada. Au cours de leur comparution, les porte-parole de l'organisme ont fait valoir toute l'importance d'établir des critères de distribution des services de télévision en français qui tiennent compte de principes directeurs plutôt que d'une clause du type « là où le nombre le justifie ».
- Sous le thème *L'envol de la francophonie d'Amérique dans l'espace international*, plus de 350 personnes ont pris part au Symposium du monde associatif francophone d'Amérique qui a eu lieu à Québec au mois de mars. Ce rassemblement visait notamment à préparer et à concerter les actions des associations francophones d'Amérique en vue du Sommet des pays ayant en commun l'usage du français à l'Île Maurice. La FCFA du Canada et le Richelieu International co-parrainaient l'événement avec l'appui de l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF), de l'Action pour les Franco-Américains du Nord-Est (ActFANE), du Conseil de la vie française en Amérique (CVFA) et de la Société nationale de l'Acadie (SNA).
- Au cours des trois prochaines années, la FCFA du Canada et la Fédération de la jeunesse canadienne-française coordonneront la Table des intervenantes et des intervenants en éducation postsecondaire en français. L'objectif de cette Table est de faciliter l'accès à une éducation postsecondaire en français de qualité pour les communautés francophones et acadiennes.
- Le Conseil canadien de la coopération et la FCFA du Canada ont uni leurs efforts pour préparer la tenue du Sommet économique national à Ottawa du 16 au 18 avril. L'événement a réuni plus de 250 intervenantes et intervenants des différents secteurs intéressés par le développement économique francophone.
- La Fédération lance à Québec, au mois d'avril, le document *La francophonie canadienne : un espace à reconnaître*. Déposé à l'Assemblée Nationale du Québec, le rapport propose une politique de rapprochement entre la population québécoise et les communautés francophones et acadiennes.
- Au mois de mai, la Secrétaire d'État Monique Landry annonce la création d'un nouveau programme de 112 millions \$ visant à financer la mise en place de la gestion scolaire francophone et à développer un système d'éducation postsecondaire pour les francophones du Canada. Quelques jours plus tard, la province de la Saskatchewan modifie sa Loi scolaire pour répondre aux besoins de sa communauté francophone et se conformer enfin à la Constitution canadienne. Au mois de novembre, c'est au tour de l'Alberta d'aller de l'avant avec la gestion scolaire francophone.
- En termes d'opérationnalisation, le Plan de mise en œuvre stratégique de *Dessein 2000* a été discuté lors de l'assemblée générale annuelle à Winnipeg. Les grands projets proposés ont été endossés par les participantes et les participants.
- À l'occasion de l'assemblée générale annuelle, les déléguées et délégués de la FCFA acceptent la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law comme nouveau membre. La Fédération canadienne pour l'alphabétisation obtient, quant à elle, le statut de membre observateur.
- La FCFA et ses membres prennent part activement à la campagne électorale fédérale. Ensemble, ils établissent une stratégie visant la promotion des enjeux politiques des communautés francophones et acadiennes. Le 29 septembre, la FCFA du Canada lance le manifeste *Les enjeux de la francophonie canadienne*, un ouvrage bilingue tiré à 20 000 exemplaires. De plus, un questionnaire est envoyé dès le début de la campagne aux cinq principales formations politiques afin de connaître leurs engagements envers la francophonie canadienne.

- Du 16 au 18 octobre, à l'Île Maurice, la présidente de la FCFA participe au Sommet des Chefs d'État et de gouvernements des pays ayant en commun l'usage du français en tant que membre de la délégation canadienne.
- Le 25 octobre, un nouveau gouvernement libéral est élu à Ottawa, avec à sa tête, le Premier ministre Jean Chrétien. Quelque 17 députées et députés élus sous la bannière du Parti Libéral proviennent des communautés francophones et acadiennes. Au mois de novembre, le Premier ministre tient compte de la forte députation francophone et acadienne dans la formation de son cabinet.
- Le Comité d'adaptation des ressources humaines de la francophonie canadienne (CARHFC), co-parrainé par le Conseil canadien de la coopération (CCC) et la FCFA, débute ses activités en novembre. Il résulte des recommandations du Sommet économique national d'avril 1993. Son mandat est de proposer un plan directeur tenant compte des besoins en formation professionnelle et en adaptation des travailleuses et travailleurs des communautés francophones et acadiennes.

1994

- Avec l'arrivée massive à la Chambre des communes de députées et de députés du Reform Party - dont l'abolition du bilinguisme officiel au pays est comprise dans le programme - la FCFA demande au nouveau Premier ministre de réaffirmer son attachement indéfectible à la dualité linguistique et son appui aux communautés francophones et acadiennes du Canada, ce qu'il fera - bien que timidement - dans le Discours du Trône prononcé le 17 janvier 1994.
- Lors de ce même Discours du Trône, le gouvernement annonce aussi que le Programme de contestation judiciaire - aboli en février 1992 - sera rétabli. En mars, la FCFA du Canada, en collaboration avec Alliance Québec, la Commission nationale des parents francophones et la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law, dépose un document de réflexion proposant les modalités de son rétablissement au ministre responsable du programme, Michel Dupuy.
- Les 25 et 26 février a lieu le Colloque sur l'exogamie et les structures d'accueil des immigrantes et des immigrants. Organisé conjointement par la FCFA du Canada et le Commissariat aux langues officielles, l'événement réunit près de 75 personnes qui abordent pour la première fois, et ce, dans une perspective nationale, cet important phénomène.
- Le 7 mars, les porte-parole de la FCFA comparaissent devant le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications (CRTC) pour exiger que les communautés francophones et acadiennes soient branchées au service du Réseau de l'information. Le projet, rendu public en décembre 1993, ne tenait pas compte des demandes de la FCFA concernant une distribution obligatoire pancanadienne du service.
- Résultant d'une autre recommandation du Sommet économique national, le Conseil canadien de la coopération (CCC) et la FCFA créent conjointement une Table de concertation nationale sur le développement économique, dont la première rencontre a lieu le 31 mars.
- Au mois de mai, le Comité d'adaptation des ressources humaines de la francophonie canadienne (CARHFC) dépose une première étude qui brosse un portrait statistique des régions francophones et acadiennes : *État de la francophonie canadienne hors Québec en 1991*.
- La FCFA réclame une enquête d'urgence sur la mise en œuvre de la Loi sur les langues officielles lors du dépôt du Rapport annuel 1993 du Commissaire aux langues officielles qui, rendu public le 26 mai 1994, fait état de l'immobilisme gouvernemental.
- Le 6 juin, le CRTC octroie une licence au Réseau de l'information (RDI) sans toutefois tenir compte des revendications de la FCFA qui, dès le début, prônait une distribution obligatoire du service à travers le pays. RDI entrera en ondes le 1er janvier 1995, sans être accessible sur l'ensemble du territoire canadien.
- La FCFA aura eu l'occasion à deux autres reprises pendant l'année de dénoncer le manque d'engagement de la Société Radio-Canada à l'égard des communautés francophones et acadiennes. Au mois de mars d'abord, devant le CRTC pour commenter le renouvellement de licence de la première chaîne de la SRC et en octobre, devant le Comité permanent pour exprimer son point de vue quant à l'avenir de la SRC dans un environnement multicanal.

- La FCFA fête ses vingt ans d'existence. Elle compte à cette date 16 associations membres.
- À partir du rapport déposé en juin par le Comité de renouvellement de la mission de la FCFA, les déléguées et délégués de la Fédération adoptent, lors de l'AGA, une nouvelle mission et de nouvelles valeurs pour l'organisme :
 - La FCFA du Canada est un regroupement d'associations provinciales, territoriales et nationales d'expression française, qui s'engage à promouvoir le développement et l'épanouissement global de la francophonie canadienne.
 - La Fédération accomplit sa mission en facilitant la concertation et le partenariat, en agissant comme porte-parole de ses membres et en fournissant des services de soutien aux membres.
 - Sa vision va dans le sens de l'épanouissement des communautés francophones et acadiennes dans un Canada respectueux de l'égalité des communautés de langue officielle et de leurs valeurs culturelles, sociales et linguistiques.
 - La Fédération favorise une approche valorisant l'égalité des deux communautés de langue officielle du Canada, l'épanouissement culturel, social et linguistique des communautés, la concertation et le partenariat entre organismes, un leadership compétent et dynamique axé sur une vision claire de l'avenir, une communication fondée sur la confiance, le respect mutuel et l'intégrité, la gestion efficace des ressources en fonction de priorités établies, l'excellente qualité des services aux membres, le principe de trois communautés nationales (autochtone, francophone et anglophone) et les principes d'égalité et d'équité.
- La FCFA remet le tout premier Prix Boréal au juge Michel Bastarache en reconnaissance de sa contribution à vie au développement de la francophonie canadienne. Ce prix sera dorénavant remis annuellement à un individu ou un organisme œuvrant au développement et à l'épanouissement des communautés francophones et acadiennes.
- Au mois d'août, lors du Congrès mondial acadien, le ministre du Patrimoine canadien, Michel Dupuy, annonce que le gouvernement fédéral va procéder à la mise en œuvre intégrale des articles 41 et 42 de la Loi sur les langues officielles, une mesure longtemps réclamée par la FCFA et ses membres. (Ces articles engagent le gouvernement fédéral à favoriser l'épanouissement et le développement des communautés francophones et acadiennes du Canada.) Le ministre Dupuy annonce notamment que les ministères fédéraux devront préparer leur plan d'action respectif en consultation avec les communautés concernées.
- C'est au mois d'octobre que le gouvernement procède à la signature de l'accord de contribution rétablissant le Programme de contestation judiciaire.
- La Conférence du monde associatif francophone, dont fait partie la FCFA, obtient sa reconnaissance officielle de l'Agence de coopération culturelle et technique à titre d'organisation non-gouvernementale sur la scène de la francophonie internationale.
- La FCFA du Canada, conjointement avec la Fédération culturelle canadienne-française, la Fédération de la jeunesse canadienne-française, la Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises et la Caisse populaire Ste-Anne-Laurier, devient co-propriétaire de la Place de la Francophonie, situé au 450, rue Rideau, à Ottawa.

1995

- Le 16 janvier, une délégation de la francophonie canadienne, dirigée par la présidente de la FCFA, rencontre le Premier ministre du Canada, Jean Chrétien. On y aborde au cours de cette rencontre les principaux dossiers de la francophonie canadienne, notamment la gestion scolaire, les ententes fédérales-provinciales, les nouveau cadre de responsabilité gouvernementale à l'égard de la Partie VII de la Loi sur les langues officielles. La FCFA aura attendu plus de 10 ans avant de pouvoir s'entretenir officiellement avec le Premier ministre canadien.

- Le 16 janvier, la FCFA soumet un mémoire au CRTC dans le cadre de la révision des nouvelles technologies de communication par le gouvernement fédéral. Intitulé *Pour une voie d'accès française à l'autoroute de l'information*, le mémoire comprend 16 recommandations visant la pleine participation des communautés francophones et acadiennes à l'application de ces nouvelles technologies et la création d'un espace francophone dans le domaine.
- En février, le Commissaire aux langues officielles publie son rapport sur l'application de la Partie VII, intitulé *Un tracé pour agir*. Cet important document s'avérera un appui aux représentations que mènera la FCFA et aux problématiques qu'elle soulèvera.
- La FCFA annonce, au cours d'une conférence de presse au mois de mars, sa position en faveur du NON dans le cadre d'un éventuel référendum sur la souveraineté du Québec. Cette prise de position crée des remous au Québec, notamment dans les médias. Le président de la Fédération explique la position de la FCFA dans une lettre qu'il expédie aux principaux journaux du Québec.
- Le 30 mars, la ministre déléguée aux Affaires intergouvernementales canadiennes, Louise Beaudoin, rend publique la politique du gouvernement du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes. Largement inspirée du document de la Fédération, la politique sera mise en œuvre à partir de trois tables sectorielles (la culture et les communications, l'éducation et l'économie) et favorisera les partenariats entre les communautés francophones et acadiennes et les communautés québécoises.
- Après l'annonce de coupures de plus de 350 millions \$ au budget de la SRC, et ce, sur les trois prochaines années, le ministre du Patrimoine canadien, Michel Dupuy annonce, au mois de mai, la création d'un comité d'examen des mandats de la SRC, de l'ONF et de Téléfilm Canada. La FCFA comparait devant le comité en juillet 1995 avec la Fédération culturelle canadienne-française et le Regroupement des arts médiatiques. Tous trois formulent de vigoureuses recommandations en faveur du maintien et de l'augmentation des services offerts par la SRC aux communautés francophones et acadiennes. Le Rapport Juneau, qui paraît en janvier 1996, reprend l'essentiel des recommandations présentées par la FCFA, touchant notamment le financement et la régionalisation de la SRC.
- Une année après la décision gouvernementale de procéder à la mise en œuvre intégrale des articles 41 et 42 de la Partie VII de la Loi sur les langues officielles, plusieurs lacunes surgissent. Après avoir lu les plans d'action soumis en 1995-1996 par les ministères et les agences gouvernementales visés par la mise en œuvre de l'article 41, la FCFA dépose devant le Comité mixte permanent des langues officielles une compilation des analyses de ces plans en plus d'un texte de positionnement par rapport au progrès de la mise en œuvre de l'article 41.
- La FCFA accorde une importance particulière au dossier de l'autoroute de l'information et à l'appropriation de celle-ci par les communautés francophones et acadiennes. Elle obtient le nom de domaine *franco.ca* et voit à la création d'un site de la francophonie canadienne.
- Le 28 août, en conférence de presse, la FCFA lance une campagne de promotion de trois mois visant à mettre en valeur les communautés francophones et acadiennes. D'un bout à l'autre du pays, à la radio, la télé et dans la presse écrite, les trois thèmes suivants seront développés : l'existence et la vitalité des communautés, leur apport et leurs contributions dans les différents secteurs de la société canadienne ainsi que leurs perspectives d'avenir.

1996

- Le 9 février, la FCFA du Canada signe, conjointement avec le ministre du Patrimoine canadien, l'entente Canada-organismes nationaux au nom des 18 organismes qui œuvrent au développement des communautés francophones au niveau national. L'entente accorde aux organismes 11,8 millions \$ sur quatre ans.
- Au mois de mars, la FCFA remet un mémoire aux membres du Comité permanent du développement des ressources humaines chargé d'étudier le projet de loi C-12, loi concernant l'assurance-emploi au Canada. Ce mémoire vise à faire comprendre au comité la spécificité des communautés francophones et acadiennes.

- Le 8 mars, le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, Jacques Brassard, inaugure les tables sectorielles de concertation. La FCFA s'oppose au processus unilatéral du gouvernement du Québec de nomination des participantes et participants provenant des communautés francophones hors Québec aux tables de concertation.
- Le prix Boréal est décerné à Me Louis A. Desrochers de l'Alberta pour sa contribution remarquable au développement de la francophonie canadienne.
- Le président de la FCFA, Jacques Michaud, participe au Sommet francophone de Cotonou en tant que membre de la délégation du Canada.
- La FCFA du Canada augmente ses interventions auprès des institutions fédérales clés en ce qui concerne la mise en œuvre de l'article 41 de la Partie VII de la Loi sur les langues officielles afin d'élargir les lignes de communications et de faire émerger les pistes de collaboration.
- La FCFA multiplie les rencontres auprès des différents décideurs politiques pour discuter de sa position concernant l'épineux dossier de la dévolution des pouvoirs. Elle cherche à sensibiliser ses interlocuteurs aux impacts que pourrait avoir sur les communautés le transfert des responsabilités du fédéral aux provinces. La FCFA veut obtenir des garanties claires en ce qui concerne le respect des droits des communautés francophones vivant en milieu minoritaire.
- La FCFA produit plusieurs textes d'analyse afin de pousser sa réflexion et de se munir des outils nécessaires pour contrer le désengagement fédéral. Elle produit une première réflexion au printemps analysant les ententes Canada-communautés ainsi qu'une deuxième à l'automne, celle-ci décortiquant les Programmes de langues officielles, programmes qui viennent à échéance en 1998.
- Le 15 août, la FCFA du Canada lance une campagne d'affichage bilingue dans la capitale nationale : elle vise particulièrement douze grandes chaînes de magasin. Sous le thème « L'affichage en français, une question de respect », la campagne suscite un intérêt national et reçoit l'appui de la population, des médias et des politiciennes et politiciens. Deux semaines après la sortie publique de la FCFA, huit des douze compagnies acceptent les demandes de la FCFA.
- La Fédération, au nom de tous ses membres, porte plainte auprès d'Air Canada et de ses transporteurs régionaux à cause de leur piètre performance au chapitre des services de langues officielles.
- Les compressions budgétaires que subit la Société Radio-Canada font de plus en plus mal aux communautés. La haute gestion de Radio-Canada décide de sabrer dans les services aux francophones en situation minoritaire, et ce, malgré les interventions de la FCFA. À la fin du mois de septembre, les dirigeants décident notamment de mettre fin aux émissions provinciales *Ce Soir* dans les provinces de l'Ouest, de réduire davantage les ressources de la station du Sud de l'Ontario, de réduire de moitié la production radiophonique en région, de se retirer des événements culturels et de rapatrier toute la production de téléseries à Montréal. La FCFA entame, avec ses associations membres, une féroce campagne pour contrer les compressions et leur administration.
- La FCFA travaille activement à la mise sur pied du Comité national de développement des ressources humaines de la francophonie canadienne (CNDRHFC), une structure paritaire regroupant des représentants de la communauté et de différents ministères, pour la plupart à vocation économique. Ce comité est un mécanisme de coopération entre la communauté et le gouvernement fédéral pour assurer que les programmes et services du ministère du Développement des ressources humaines contribuent à l'essor des communautés. La première réunion du comité aura lieu en février 1997.
- La FCFA du Canada s'associe au Centre francophone de recherche en informatisation des organisations (CEFRIO) pour la mise en œuvre du projet intitulé *Appropriation de l'autoroute électronique et réseautage*, au profit du rapprochement entre les communautés francophones et acadiennes du Canada et le Québec.
- En octobre, la FCFA emménage dans ses nouveaux locaux, à la Place de la francophonie.

1997

- La radio française de Radio-Canada décide, en janvier, de réinvestir 500 000 \$ dans les stations radiophoniques francophones. Deux semaines plus tard, Patrimoine canadien décide à son tour de réinvestir 10 millions \$ dans la radio, dont 3,5 millions \$ pour le service de langue française. Les actions de la FCFA et de ses membres ont porté fruit.
- La proposition de la Commission de restructuration des services de santé de l'Ontario de fermer l'hôpital Montfort - le seul hôpital francophone à l'est du Québec - fait couler beaucoup d'encre et lance un débat fondamental. La FCFA appuie le travail du comité SOS Montfort en assurant, notamment, la liaison avec les partis politiques du Québec.
- La FCFA décide, à la suite des événements entourant la menace de fermeture de l'hôpital Montfort, de mener une étude sur l'état de la situation en matière de services de santé en français dans les communautés. La santé devient l'un des principaux chevaux de bataille de la FCFA.
- À la mi-mars a lieu le premier Forum francophone de concertation organisé par le gouvernement du Québec dans le cadre de sa Politique à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada.
- Le prix Boréal 1997 est décerné à l'Association pour l'École Georges et Julia Bugnet de l'Alberta qui a entrepris une lutte pour faire reconnaître le droit des francophones à la création d'écoles françaises là où le nombre le justifie ainsi que le droit à la gestion scolaire. Elle a porté sa cause devant les tribunaux jusqu'à la Cour suprême qui lui donna raison sept ans plus tard (Arrêt Mahé).
- La FCFA intervient rapidement dans le dossier de la Déclaration de Calgary sur le renouvellement de la fédération canadienne, conçue en septembre par neuf premiers ministres provinciaux et deux leaders territoriaux. Elle demandera des amendements au contenu de l'entente de Calgary pour que les communautés francophones et acadiennes du Canada puissent l'appuyer. La FCFA suggère des modifications à deux des sept principes qui composent l'entente, soit aux paragraphes ayant trait à la question linguistique (no. 4) et au transfert de pouvoirs fédéraux vers les provinces (no. 6).
- La Fédération se réjouit, au mois d'octobre, de la nomination du juge Michel Bastarache à la Cour suprême du Canada. Acadien du Nouveau-Brunswick, le juge Bastarache a toujours été un ardent défenseur des droits linguistiques.

1998

- Au mois de janvier, la FCFA obtient un octroi de 250 000 \$ d'Industrie Canada afin de créer ou d'améliorer les sites Web de la francophonie canadienne. La Fédération de la jeunesse canadienne-française coordonne le projet et à la fin, plus de 54 emplois auront été créés, 42 organismes auront participé, et plus d'une trentaine de sites auront été développés.
- Le 20 mars, une entente est signée entre neuf ministères et organismes fédéraux à vocation économique et les représentants des communautés siégeant au CNDRHFC. Les signataires convenaient par cette entente de collaborer au développement et à l'épanouissement des communautés francophones minoritaires et à reconnaître le rôle constitutif du leadership local et régional dans la formation de nouveaux plans de développement économique et de développement de ressources humaines.
- Le 18 juin, la FCFA organise une Journée de réflexion sur les Ententes Canada-communautés pour permettre aux représentants des communautés francophones et acadiennes de partager, entre eux et avec Patrimoine canadien, les résultats de leur réflexion sur le renouvellement des ententes.
- Au moment de l'assemblée générale annuelle, la firme PGF consultants inc. dépose le rapport intitulé *Des orientations claires, une voix qui rassemble*. Ce rapport, commandé par la FCFA une année plus tôt, fait le point sur la perception de la FCFA et de son rôle en tant que groupe porte-parole de la francophonie canadienne. Les recommandations du rapport *Des orientations claires, une voix qui rassemble*, donneront naissance au projet *Dialogue*.

- Le Bureau de direction de la FCFA s'entend sur la nécessité d'une direction à temps plein et distincte d'une présidence aussi à temps plein. Cette formule entrera en vigueur en 1999.
- Le prix Boréal 1998 est remis au sénateur Jean-Robert Gauthier à l'occasion de l'assemblée générale annuelle.
- Dans le but d'appuyer la ministre du Patrimoine canadien dans la recherche de fonds supplémentaires pour les programmes d'appui aux langues officielles, la FCFA élabore en automne un plan de démarchage auprès des parlementaires et des décideurs fédéraux. L'élément principal de ce plan est la mise sur pied de l'Équipe francophonie qui, composée de près de 50 personnes des communautés, a rencontré au-delà de 60 parlementaires fédéraux pour les sensibiliser sur la vitalité des communautés et sur la nécessité d'appuyer ces dernières dans leurs efforts de développement.
- Le gouvernement fédéral met sur pied un groupe de travail chargé d'analyser l'effet des transformations survenues dans l'appareil gouvernemental et de proposer des mesures pour améliorer la situation. La création de ce comité fait suite au rapport spécial du Commissaire aux langues officielles Les effets des transformations gouvernementales sur le programme des langues officielles, paru au mois de mars 1998, et aux inquiétudes maintes fois exprimées par la FCFA à ce sujet. Le rapport du groupe de travail sera déposé au mois de janvier 1999.
- Le gouvernement fait aussi la demande à M. Donald Savoie de sensibiliser les institutions fédérales à leurs obligations dans le cadre de la Partie VII de la Loi sur les langues officielles, et ce, à la suite des demandes de la FCFA. Le rapport intitulé *Collectivités minoritaires : promouvoir un objectif gouvernemental* paraît au mois de novembre 1998.
- Au mois d'août, avec le Renvoi portant sur la sécession du Québec, la Cour suprême du Canada - dans un jugement unanime - indique que le respect des minorités est l'un des quatre principes constitutionnels fondamentaux.
- Au mois de septembre, la FCFA rencontre le premier ministre du Québec, Lucien Bouchard.
- Le Bureau francophone de la coopération internationale amorce ses activités au mois de septembre. Si l'idée de créer un tel bureau germe depuis quelques années déjà à la FCFA, les démarches entreprises pour mener à la création du BFCI avaient été entreprises dès 1996-1997.
- Le 29 octobre, la Fédération se réjouit de la décision du CRTC d'autoriser la distribution, à l'échelle nationale, du service de télévision de langue française du réseau TVA. Par sa décision, le CRTC oblige donc les grandes et moyennes entreprises de câblodistribution, de même que les systèmes de radiodiffusion directe du satellite au foyer et les systèmes de distribution multipoints, à diffuser le réseau TVA. C'est le 1er mai 1999 que le réseau national de TVA entrera en ondes.
- Au mois de novembre, le Bureau de la FCFA au Québec fête son 10e anniversaire.

1999

- Le travail d'Équipe francophonie est récompensée. Le 16 février, le ministre des Finances Paul Martin annonce une augmentation de 70 millions \$ en fonds nouveaux pour les langues officielles. Le 2 mars, la ministre du Patrimoine canadien Sheila Copps annonce à son tour l'injection de 10 millions \$ dans les ententes Canada-communautés et les projets pancanadiens ayant un impact à long terme sur les communautés, en plus de la création d'un fonds interministériel de 5,5 millions \$.
- L'année 1999 est déclarée « Année de la Francophonie canadienne » par le gouvernement du Canada, afin de marquer la tenue du Sommet de la francophonie à Moncton, mais aussi à la suite des demandes de la FCFA qui tenait à mettre en valeur le dynamisme des communautés francophones. De nombreuses activités auront lieu du 31 mars 1999 au 31 mars 2000, de part et d'autre du pays, pour célébrer cette année.
- Au mois de mai, le plus haut tribunal du pays affirme dans l'arrêt Beaulac « que les droits linguistiques de nature institutionnelle exigent des mesures gouvernementales pour leur mise en œuvre et créent, en conséquence, des obligations pour l'État. » Les inconvénients administratifs et les coûts financiers supplémentaires ne sont donc plus des facteurs pertinents lorsque vient le temps d'assurer le respect des droits linguistiques.

- L'Association des francophones du Nunavut devient membre de la FCFA et l'Alliance des radios communautaires du Canada obtient le statut de membre observateur.
- M. Edgar Gallant mérite le prix Boréal 1999.
- Du 3 au 5 septembre, le Sommet de la Francophonie se tient à Moncton, au Nouveau-Brunswick. Il réunit cinquante-deux États et gouvernements autour du thème de la jeunesse, de l'économie et des nouvelles technologies de l'information. Le président de la FCFA du Canada, Gino LeBlanc, fait partie de la délégation canadienne. La FCFA, le BFCI, des organismes membres de la FCFA et de nombreux autres organismes francophones nationaux et internationaux, ont leur kiosque au Village de la Francophonie à Dieppe (N.-B.).
- La FCFA appuie les principales recommandations du rapport que dépose, le 16 novembre, le sénateur Jean-Maurice Simard. Le rapport s'intitule *De la coupe aux lèvres : un coup de cœur se fait attendre / Le développement et l'épanouissement des communautés francophones et acadiennes : Une responsabilité fondamentale du Canada*.
- Au mois de novembre, la FCFA, ses associations membres et d'autres organismes nationaux constituent une nouvelle Équipe francophonie pour sensibiliser une cinquantaine de ministres, députés et hauts fonctionnaires fédéraux aux besoins des enfants francophones. La FCFA et ses partenaires ont posé ce geste afin d'associer les communautés francophones et acadiennes au Plan d'action national pour les enfants qui prévoit de nouveaux investissements visant à soutenir le développement des jeunes enfants.
- Les activités du Bureau francophone de la coopération internationale cessent au mois de novembre en raison d'un manque de financement. La FCFA profitera de ce temps d'arrêt pour consulter différents intervenants et revoir le rôle de la FCFA dans le domaine de la coopération internationale.
- La FCFA rencontre le Premier ministre du Canada, le Très honorable Jean Chrétien.
- La Cour supérieure de l'Ontario donne raison, au mois de novembre, à l'hôpital Montfort d'Ottawa dans sa lutte pour éviter sa fermeture, telle que souhaitée par le gouvernement de l'Ontario. La Cour a indiqué que les institutions comme Montfort sont des lieux linguistiques et culturels qui fournissent aux personnes les moyens d'affirmer et d'exprimer leur identité culturelle. La FCFA appuiera l'hôpital Montfort lorsque sa cause sera entendue par la Cour d'appel de l'Ontario, en 2000.
- L'année 1999-2000 est celle du renouvellement des ententes Canada-communautés. Cette seconde génération d'ententes viendra à échéance en mars 2004, après quoi elles devront être renégociées. La FCFA s'est acquittée de son rôle de liaison et de transmission de l'information pendant les pourparlers entre ses associations membres et le gouvernement fédéral. Elle a aussi mis en place un mécanisme d'évaluation de ces négociations.

2000

(Jusqu'au mois de mars)

- Au mois de janvier, le CRTC annonce qu'il renouvelle les licences de la Société Radio-Canada pour les sept prochaines années, en y rattachant toutefois certaines conditions. Le CRTC demande à la SRC d'accorder « une plus grande place aux collectivités francophones hors Québec dans sa programmation, et ce, dans tous les genres d'émissions. » La FCFA - qui a exprimé à maintes reprises l'absence des communautés sur les ondes de la télévision d'État - s'engage à surveiller de près Radio-Canada pour voir comment elle répondra à cette recommandation.
- Le 13 janvier, la Cour suprême appuie les parents francophones de Summerside (I.P.É.) qui militaient depuis plusieurs années en faveur de l'établissement d'une école de langue française dans leur communauté (l'affaire Arsenault-Cameron), en confirmant le droit des communautés francophones et acadiennes à une instruction dans leur langue et le droit de leurs conseils et commissions scolaires « de déterminer l'emplacement des classes ou établissements requis ».

- Le projet *Dialogue* est lancé au mois de février, à Rideau Hall, en présence de la Gouverneure générale. Initiative d'envergure nationale, *Dialogue* a pour but de renforcer les liens entre les communautés francophones et les autres collectivités qui composent la société canadienne, soit les anglophones, les francophones du Québec, les peuples autochtones et les communautés ethnoculturelles. *Dialogue* se voue également à la promotion des communautés francophones et acadiennes dans chaque province et territoire du pays. À ces fins, le groupe de travail *Dialogue*, composé de Gino LeBlanc (président de la FCFA et du groupe de travail), Marc C. Arnal (Alberta), Mariette Carrier-Fraser (Ontario) et Isabelle Chiasson (Nouveau-Brunswick), ont effectué une tournée dans chaque province et territoire du Canada des mois de février à juin. Les conclusions du projet seront présentées lors d'un rassemblement public qui aura lieu à Ottawa au mois de mars 2001.
- Le deuxième forum de concertation organisé par le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC) dans le cadre de la mise en œuvre de sa Politique à l'égard des communautés francophones et acadiennes se déroule à Québec au mois de mars. Au-delà de 400 personnes y participent, dont plus de 40 % proviennent du Québec.
- Amorcée en 1998, l'étude sur la santé communautaire en français, qui présente une analyse de quatre modèles possibles de prestation de services en français en milieu minoritaire, est présentée aux associations membres de la FCFA en mars et sera rendue publique au début du mois de juin.
- Un Comité consultatif sur les communautés minoritaires francophones verra le jour au mois d'avril. Ce comité paritaire, composé de représentants des communautés et de Santé Canada, fait suite à une recommandation formulée au mois de novembre 1999 par la FCFA au ministre Allan Rock.
- La FCFA du Canada célèbre son 25e anniversaire. Elle compte, dans ses rangs, 16 associations membres.

Présidences et directions générales de la FFHQ/FCFA, de 1976 à 2000

Années	Présidents (es)	Années	Directeurs (trices) généraux
1976 - 1978	Hubert Gauthier	1976 - 1977	Hubert Gauthier
1979 - 1980	Paul Comeau	1978	Francine Lalonde
1980 - 1983	Jeannine Séguin	1978 - 1979	Philippe Landry
1983 - 1985	Léo Létourneau	1979 - 1981	Donald Cyr
1985 - 1986	Gilles LeBlanc	1982 - 1984	Jean-Bernard Fontaine
1986 - 1988	Yvon Fontaine	1985 - 1986	Roland Marcoux
1988 - 1991	Guy Matte	1986 - 1991	Aurèle Thériault
1991 - 1993	Raymond Bisson	1991 - 1994	Marc Godbout
1993 - 1994	Claire Lanteigne	1994 - 1997	Yvon Samson
1994 - 1997	Jacques Michaud	1997 à aujourd'hui	Richard Barrette
1997 - 2000	Gino LeBlanc		
Depuis octobre 2000	Georges A. Arès		